

Tarification générale

Honoraires de ventes

Suivant Mandat de Vente exclusif ou simple portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

Prix de vente du bien immobilier	Taux d'honoraires TTC*
De 0 à 60 000€	Forfait 5000€
De 60 001€ à 75 000€	8,5%
De 75 001€ à 100 000€	7%
De 100 001€ à 150 000€	6%
De 150 001€ à 250 000€	5%
Au-delà de 250 001€	4%
Garage et box: sur le prix de vente du bien	15%

Honoraires de gestion locative

Pour tout Mandat de gestion locative les honoraires sont de 6% des loyers encaissés

Préstations diverses

- Frais arrêté de compte par trimestre et par lot **35,00 €**
- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt **350,00€**
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus fonciers. Par immeuble **135,00 €**
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.S.F. **Tarif horaire de 110€**

Etablissement des déclarations de T.V.A.

- Déclaration mensuelle par mois **25,00 €**
- Déclaration trimestrielle par trimestre **43,00 €**
- Déclaration annuelle par an **120,00 €**
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E **109,00 €**

Missions exceptionnelles

- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure facturation au temps passé

Tarif horaire 110€

- Négociation des loyers et des baux commerciaux : facturation au temps passé

Tarif horaire 110€

- Évaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations ISF, successions, donations etc...) facturation au temps passé

Tarif horaire 110€

Gestion des loyers et du contentieux

Montants facturés directement au locataire

- Établissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis **2,5€**
- 1ere mise en œuvre partielle de la clause pénale **24,00€**

- Deuxième mise en œuvre partielle de la clause pénale **43,00€**
- Constitution d'un dossier pour l'huissier **210,00€**
- Constitution d'un dossier pour l'avocat **346,00€**
- Suivi de la procédure facturation au temps passé **Tarif horaire 110€**

Montants facturés propriétaire

- Tous les baux- Gestion des impayés: premier rappel **Gracieux**
- Gestion des impayés: lors de la mise en œuvre du deuxième rappel **43,00€**
- Constitution d'un dossier pour l'huissier **210,00€**
- Constitution d'un dossier pour l'avocat **346,00€**
- Suivi de la procédure facturation au temps passé **Tarif horaire 110€**

Gestion des obligations réglementaires

- Gestion des diagnostics.

Tarif Horaire 110€

Honoraires de locaux d'habitation

Honoraires pour les prestations relatives à la mise en location d'un appartement ou d'une maison à la charge du locataire. Ces honoraires sont fixés conformément au Décret 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail:

Zone très tendue : **12€ par m²**

Zone tendue : **10€ par m²**

Hors Zones : **8€ par m²**

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à la signature du bail) **3€ par m²**

Honoraires pour les prestations relatives à la mise en location d'un appartement ou d'une maison à la charge du locataire. Ces honoraires sont fixés conformément au Décret 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail.

Zone très tendue : **12€ par m²**

Zone tendue : **10€ par m²**

Hors Zones : **8€ par m²**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à la signature du bail)

3€ par m²

Honoraires d'expertise et de négociation

245,00 €

Honoraires d'un emplacement de stationnement

A la charge du locataire

Location, rédaction du bail

1 mois de loyer

A la charge du propriétaire

Location, rédaction du bail

1 mois de loyer

Rédaction divers actes

- Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail

245,00€

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

Locaux professionnels et commerciaux

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

Recherche de locataires :

Recherche et sélection de locataires avec visites accompagnées

(15% à la charge du locataire, 15% à la charge du propriétaire) **30%**

Rédaction d'actes :

A la charge du locataire

- Établissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation sur le montant HT du loyer annuel nouveau **6%**

- Minimum de perception

500€

A la charge du propriétaire

- Rédaction d'un avenant de révision sur le montant du loyer HT annuel nouveau

1,80%

- Minimum de perception

350€

Constat d'état des lieux

- Local commercial ou professionnel (par m²)

1,40€

Minimum de perception

595,00 €

(Prise en charge à 50%) par le locataire et le propriétaire)

Volet Travaux

- Montant inférieur à 5000€ TTC-Gestion administrative, financière et technique (si le mandant choisit de nous confier cette mission)
facturation au temps passé **Tarif horaire de 110 €**
- Montant supérieur à 5000€ TTC-Gestion administrative et financière, hors suivi technique sur le montant hors taxes des travaux **3,50 %**
- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative
Sur le montant hors taxes des travaux **3,50 %**

Mentions légales

Gestion - Location - Transaction

Siège social: 171 route de Thizy 69870 Grandris. Tél: 04 69 37 19 02

www.pulsarimmo.fr

PULSAR IMMOBILIER: SARL au capital de 4500 €

SIREN: 884 181 207 RCS Villefranche Tarare

TVA/CEE: FR63884181207

Carte Professionnelle: CPI69012020000045275

garantie financière: Gallian. 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9